



**SAINT-HIPPOLYTE**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Est, par le présent avis donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 21 janvier 2020 qui se tiendra à 19 heures au Centre des loisirs et de la vie communautaire au 2060, chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte, statuera sur la demande de dérogation mineure ci-dessous détaillée.

<b>Immeuble visé</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
<b>81, 572<sup>e</sup> Avenue DDM 2019-0079</b>	Autoriser, pour le garage projeté, une hauteur de 7 mètres bien que la résidence ait une hauteur de 5,80 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance du conseil.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 18 décembre 2019.

Caroline Nielly  
Directrice générale adjointe  
/md